



**RANDONNÉE SOLIDAIRE
DE SENSIBILISATION AUX TCA**

02 JUIN 2024

REGLEMENT DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

ARTICLE 1 : La Manifestation

Elle comprend une randonnée pédestre ouverte à tous, sans esprit de compétition et sans classement. Le comité d'organisation de SAB 22 décline toute responsabilité concernant tous incidents pouvant survenir aux participants du fait d'une surestimation de leurs moyens, ou du non respect des consignes ou du présent règlement.

ARTICLE 2 : Règles de sécurité

Les participants doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données. Ils doivent strictement respecter les règles du code de la route, notamment être prudents lors des traversées de routes départementales. Ils doivent respecter l'environnement : tout jet, dépôt d'emballage, papier ou autres éléments sont interdits. Le comité d'organisation SAB 22 décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liées aux infractions qui pourraient être commises. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité. Les enfants et mineurs restent sous la responsabilité des parents.

Tout comportement suspect ou dangereux doit être signalé aux organisateurs présents sur place.

Des bénévoles seront en amont des axes routiers présentant un danger.

Une équipe de secouristes sera présente dans la zone de départ de la randonnée.

ARTICLE 3 : Calendrier – horaires

La manifestation est prévue le dimanche 02 juin 2024 en matinée avec un départ groupé à 9h pour les 2 parcours. Chacun étant ensuite libre d'évoluer à son rythme. Les arrivées seront «encadrées» jusque 13 H.

ARTICLE 4 : Parcours – départ et arrivée : parking décathlon Trégueux

2 parcours sont proposés 8 et 12 kms. Ils sont fléchés spécialement pour cette journée avec des petites pancartes ou flèches. Ils empruntent des itinéraires urbains et naturels, notamment la vallée de Gouëdic, et le parc de Rohannec pour le 12 Kms avec autorisation spéciale pour cette journée. Les participants s'engagent à rester dans les périmètres des parcours et à respecter les consignes.

ARTICLE 5 : Participation

La Douce Échappée est ouverte à tous les participants s'étant affranchis de leur inscription préalable dans la limite des 750 participants.

Les participants s'engagent à porter pendant toute la manifestation le petit bracelet bleu qui leur a été remis lors de leur arrivée sur le site. Ce bracelet comportera le numéro à contacter en cas d'urgence et leur donnera le droit au ravitaillement et à la remise d'un cadeau lors de leur arrivée.



RANDONNÉE SOLIDAIRE DE SENSIBILISATION AUX TCA

Les mineurs sont placés sous autorité parentale. Ils doivent être accompagnés par un adulte. Les trottinettes, vélos, rollers etc ne sont pas acceptés sur le parcours, exceptés pour les organisateurs qui se réservent le droit de circuler à vélo pour s'assurer du bon déroulement de la randonnée.

ARTICLE 6 : Inscription

L'inscription est individuelle, nominative et obligatoire pour l'accès aux parcours. Le nombre de participants est limité à 750 personnes.

L'inscription se fait sur la plateforme Hello Asso dans l'espace SAB22 prévu à cet effet. Espace accessible via le flashage d'un QR Code apposé sur les documents de communication et/ou via l'URL diffusée sur le site www.sab22.fr et/ou relayée dans les médias.

Les inscriptions par ce biais seront closes le jeudi 30 mai 2024.

Le montant est de 8€ par personne et 4€ par enfant de moins de 12 ans – Un bulletin d'inscription est obligatoire par mineur. Le paiement se fait en ligne via la plateforme Hello Asso. En plus de l'inscription, des dons seront possibles pour l'association sur la plateforme. Un reçu fiscal pourra vous être adressé. Le jour de La Douce Échappée, une urne sera à disposition du public pour y déposer des dons éventuels. Ceux-ci peuvent être effectués par chèque à l'ordre de l'association SAB22.

A titre très exceptionnel, et en fonction du nombre d'inscrits, quelques inscriptions pourront être gérées le jour de la randonnée avant 8h45 sur place. Le paiement sera possible uniquement par chèque.

L'inscription à la randonnée vaut acceptation du présent règlement qui sera diffusé sur Hello Asso et affiché au départ de la randonnée.

ARTICLE 7 : Droit à l'image

En s'inscrivant à La Douce Échappée, les participants acceptent que leur image puisse être utilisée à des fins de communication (visuels /vidéos pour réseaux sociaux, site internet de l'association...).

ARTICLE 8 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours si les circonstances l'exigent. Une personne qui s'est inscrite et qui ne participe pas, ne pourra prétendre au remboursement de son inscription. L'inscription sera remboursée si la randonnée est annulée par l'organisateur en raison d'un événement indépendant de sa volonté (catastrophes naturelles, parcours impraticables).

Les organisateurs sont couverts pour la manifestation auprès de la GMF.